# Des signes abréviatifs dans le système des poids et mesures

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **35 (1906)**

Heft 13

PDF erstellt am: **03.06.2024**

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

**Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

**http://www.e-periodica.ch**

les accidents et les maladies subites — le meilleur moyen de se protéger elle-même et de pratiquer le précepte évangélique : « Faites aux autres ce que vous voudriez qu'on vous fît. »

Remarquons que la réalisation de l'idée maîtresse de cette institution scolaire de bienfaisance n'est pas difficile à atteindre : « Apprendre à secourir autrui n'est pas étudier la médecine, ni faire le médecin, mais c'est se procurer un ensemble de connaissances simples et pratiques pouvant servir à nous protéger nous-mêmes et à secourir nos semblables. »

Le Congrès international, entrant dans les vues du savant rapporteur, a émis le vœu que :

« Les gouvernements de toutes les nations civilisées reconnaissent cet enseignement d'utilité publique et prennent les dispositions nécessaires pour qu'il soit partout établi sans retard et de la manière la plus efficace. » *(A suivre.)*

# DES SIGNES ABRÉVIATIFS

## dans le système des poids et mesures

Dans le N° 3 de l'année 1904, le *Bulletin pédagogique* a publié le texte de la loi française (11 juillet 1903) relative aux unités fondamentales du système métrique, ainsi que le décret du 28 juillet 1903 qui règle les signes abréviatifs des différentes mesures de ce système.

Une récente circulaire (25 avril 1906) du Ministre de l'Instruction publique aux Recteurs d'Académie prescrit que ces signes doivent désormais être seuls employés par les professeurs aux divers degrés de leur enseignement. Une autre circulaire (9 mai 1906), décide que la mesure deviendra rigoureusement exécutoire à dater du 1er octobre 1907.

Les abréviations dont il est question sont celles qui ont été adoptées par la Conférence générale des poids et mesures, en 1889.

Il y a longtemps que ces abréviations sont obligatoires en Suisse : il existe, en effet, un arrêté du Conseil fédéral (1er juin 1880), qui règle cette question. Il est étonnant que cet arrêté soit si peu connu et surtout si peu appliqué. Dans un certain nombre de manuels faits en Suisse pour les enfants des écoles, il n'en est pas tenu compte : on écrit encore, d'après l'ancienne notation française, Dm., au lieu de dam., etc. ; ou bien, d'après une ancienne notation allemande, m □, pour $m^2$.

Puisque la Suisse a, la première, adopté ces abréviations qui deviennent peu à peu obligatoires dans les différents pays, employons-les donc à l'exclusion de toute autre.

J. Aebischer.